



Pour l'**Association « Bien Vivre à La Rochette »**
le Président, Pierre LAURENT
à

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Adjoints,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Objet : achèvement des travaux pour la chapelle de La Rochette.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors de notre dernière Assemblée Générale d'Août dernier, à laquelle était présente Catherine représentante de la Mairie, nous avons notamment retracé l'historique de la chapelle de La Rochette, les étapes successives de sa sauvegarde et de sa réhabilitation.

C'est à l'évidence le fait de la bonne collaboration qui existe entre l'Association et la Commune qui a permis de mener à bien, peut-être pas encore à terme, un projet certes ambitieux mais ô combien symbolique pour les habitants du hameau.

Cette année, il a donc été possible de faire poser par l'entreprise Burrot le revêtement de sol sur les panneaux OSB du plancher. L'installation électrique est maintenant terminée. Nous avons réparé, restauré des bancs et amélioré l'accès au bâtiment. Quant aux deux statues de Saint Roch (réparée) et de Saint Sébastien (réalisée en pin sambro par Robert Mottard), elles ont été replacées dans leurs niches en façade.

Comme l'a intitulé dans son article le journaliste du Dauphiné, présent lui aussi, « *la chapelle est désormais en service* » ; et pour tester la possibilité d'accueil et l'acoustique du lieu, un mini concert a été donné dans la chapelle, ce qui a représenté un moment de qualité pour toutes celles et ceux qui y ont assisté.

Grâce à la patience, la prudence et la persévérance des personnes qui se sont senties concernées et qui se sont impliquées, un bâtiment patrimonial a été réapproprié pour son aspect historique, architectural et culturel, au service de la collectivité actuelle et des futurs résidents selon les derniers projets d'implantations de nouvelles constructions.

Certes la chapelle est sauvée et fonctionnelle, mais il ne faudrait pas perdre l'intérêt de cette restauration ; en effet, pour achever le travail accompli, il faudrait nécessairement comme cela l'avait déjà été demandé, faire poser des cheneaux afin de limiter grandement les possibles infiltrations d'eaux pluviales et des fontes de neige afin d'assurer un meilleur assainissement des murs et du clocher.

Il faudrait aussi refaire le crépis de la façade d'entrée car certaines parties sont dégradées, et ce nouvel enduit redonnerait un bien bel aspect au bâtiment.

Des projets comme l'inauguration de la chapelle de La Rochette ainsi que diverses activités et manifestations en lien avec d'autres Associations ou l'Office du Tourisme de la Toussuire seraient alors à envisager de façon valorisante avec une réhabilitation vraiment achevée du bâtiment.

L'Association Bien vivre à La Rochette, ses membres bénévoles et bienfaiteurs, remercient sincèrement la Municipalité pour son écoute, sa compréhension et son soutien, et pour tout ce qu'elle a déjà réalisé. Tous espèrent que le Conseil Municipal prendra les décisions adaptées pour finaliser ce beau projet d'avenir pour le hameau et la Commune.

Très cordialement,

La Rochette le 20 novembre 2019
Pierre LAURENT
pour les membres du bureau